

Ce formulaire ne vaut pas accord. Une réponse vous sera adressée par courriel dans les plus brefs délais. Votre demande doit être imprimée et signée. **Aucune déclaration non signée ne pourra être traitée.**

Il est nécessaire lorsqu'une association souhaite organiser une manifestation temporaire sur la voie publique (cortège, défilé, rassemblement, manifestation et autre qu'une compétition sportive), afin de déclarer préalablement la manifestation envisagée au maire.

Toute la réglementation relative à une demande de manifestation sur la voie publique est consultable sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21899>

Demandeur : (personne majeure uniquement) :

- Association Communale
- Association extérieure

Raison sociale :

Représentée par :

Objet de l'association :

Adresse :

Téléphone :

Code Postal :

@ :

Ville :

Objet de la manifestation :

Liste des personnes mandatées pour assurer la bonne organisation de l'évènement, avec leurs nom, prénom, domicile et moyens de contact :

Date de l'évènement : __ / __ / ____

Lieu de l'évènement : (adresse complète)

Heures de début et de fin de l'évènement :

Itinéraire si la manifestation implique le déplacement de personnes (défilé, cortège) :

Estimation du nombre de participants attendus : _____ personnes

Descriptif des dispositifs de sécurité mis en place :

Particularités de la manifestation (déploiement de banderoles, installation d'une sonorisation, etc.)

- Je souhaite recevoir une copie de ma demande par mail
- Je certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande
- Je m'engage à prévenir la mairie par écrit pour toute annulation ou modification de ma demande
- J'ai pris connaissance des mentions relatives au traitement des données personnelles et j'y consens

RGPD et politique de données

« Les informations recueillies par la commune de Plouguiel sont nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles. Elles font l'objet d'un traitement aux fins de la gestion des demandes de manifestations sur la voie publique
Les informations seront conservées pendant une durée de 12 mois à compter de l'envoi de ce formulaire. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques.
Le destinataire des données est le secrétariat général de la mairie de Plouguiel.
La commune de Plouguiel pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.
Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données.
Vous pouvez exercer ces droits auprès de la mairie de Plouguiel par courrier postal à cette adresse Mairie de Plouguiel Rue de Tréguier, 22220 Plouguiel ou par mail à cette adresse sg@plouguiel.fr.
Le délégué à la protection des données de la commune est joignable à l'adresse suivante : cil@cdg22.fr. Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. »

Date et signature du demandeur :